cour où ils rentreraient dans l'administration, le ministre en serait sorti. (Très bien sur divers bancs.)

L'orateur n'assistait pas à la séance de mardi ; mais M. Simyan a repris pour son compte et pour le compte du gouvernement ses déclarations.

M. ALLARD. — Il y a eu un vote après.

M. BARTHOU dit que si ce vote avait été définitif, il n'aurait pas manqué à sa parole.

M. Ferdinand BUISSON. — C'était un vote définitif.

M. BARTHOU. — C'est ce que le scrutin déterminera dans quelques instants. (Mouvements divers.)

M. Ferdinand BUISSON. — Comment distingue-t-on entre un vote définitif et un vote provisoire ?

M. BARTHOU dit que la loi n'est pas définitive.

Le président du conseil a dit nettement quelle serait l'attitude du gouvernement.

L'orateur combattra, au Sénat comme à la Chambre, la réintégration collective des agents et des sous-agents.

M. Barthou pose la question de confiance

M. BARTHOU. — La Chambre dira si elle approuve cette attitude.

Si elle estime que le gouvernement n'est pas digne de sa confiance, son vote signifiera que tous les fonctionnaires frappés seront réintégrés dans leurs fonctions. C'est une responsabilité que le gouvernement n'acceptera pas ; il la laissera à d'autres. (Applaudissements).

M. BERTEAUX déclare que la thèse de M. Barthou est la justification même de son interpellation. Il a tâché en effet de savoir quelle allait être l'attitude du gouvernement le gouvernement est nettement résolu à faire échouer le vote que la Chambre a librement consenti l'autre jour, et M. Barthou, se souvenant d'une autre époque, a indiqué qu'il comptait poser la question de confiance devant le Sénat.

M. CLEMENCEAU. — La question ne se pose même pas, puisqu'elle est posée en ce moment. (Mouvements divers).

M. Berteaux contre le Ministère

M. BERTEAUX continuant, dit que jusqu'à présent la Chambre n'avait pas admis que la question de confiance pût se poser devant une autre assemblée, alors qu'elle n'avait pas été posée devant elle.

Le Président du Conseil n'a pas posé la question l'autre jour; s'il l'avait fait, il aurait donné à la question la gravité qu'il lui attribue. Il n'avait pas le droit de la poser En réalité, il s'agissait purement et simplement d'un délit d'opinion, d'une lettre adressée au président du Conseil et composée en partie avec d'anciens articles de lui.

L'orateur ne demande pas à la Chambre d'excuser le fait; la Chambre s'est prononcée l'autre jour en faisant simplement acte de bienveillance et de pardon.

Si l'affaire, comme l'orateur le croit, n'est pas grave, le président du Conseil aurait pu éviter à la Chambre l'humiliation de répudier à trois jours d'intervalle l'acte qu'elle a accompli.

Cela ménagerait la dignité de la Chambre et amènerait l'apaisement désirable à la veille de la consultation du corps électoral, que cet acte accompli à l'égard des plus petits soit maintenu.

Si le ministre des Travaux Publics ne devrait pas se montrer intraitable à l'égard des malheureux pères de famille.

L'orateur veut l'espérer ; en tous cas, il a confiance que la Chambre ne voudra pas se donner à elle-même un démenti. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

M. BARTHOU répond qu'il ne restera pas ministre au prix de sa dignité. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

M. CLEMENCEAU, président du Conseil, déclare qu'il sait très bien qu'il y a des agents qui, cédant à un entraînement, ont commis des actes regrettables : pour ceux-là, le Gouvernement est prêt à se montrer indulgent, mais il n'y a pas qu'une question de sentiment, il y a une question de gouvernement. S'il y a eu bisarrerie, l'autre jour, la moindre n'était pas de voir le Président de la Commission de l'armée intervenir pour faire réintégrer des agents des postes. (Mouvements divers).

Le Gouvernement ne peut pas admettre qu'il subisse la rentrée dans les cadres de l'administration d'hommes qui se sont mis en révolte contre l'administration après avoir été une première fois révoqués. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs; mouvements divers).

M. Ferdinand BUISSON, interrompant de son banc, dit qu'il n'y en a qu'un dans ce cas parmi ces agents, et que celui-là avait un devoir que tout le monde comprend, celui de ne pas abandonner les membres de son syndicat. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche).

M. CLEMENCEAU continue en déclarant qu'on a le droit d'être libre, mais qu'on n'est pas obligé d'être fonctionnaire. (Applaudissements.)

Il y encore, en France, un certain nombre de citoyens qui ne sont pas fonctionnaires ; ils ne doivent pas être à la discrétion des autres. (Applaudissements à gauche.)

Il y a eu quelques confusions dans le vote de l'autre jour. Aujourd'hui, la question est claire : la Chambre a à choisir entre les fonctionnaires révoltés et le gouvernement de la République. (Applaudissements à gauche.)

M. Fernand BRUN. — Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas apporté l'autre jour, à la tribune, les déclarations énergiques qu'il vient de faire : elles eussent été de nature à éclairer le vote émis l'autre jour. (Interruptions sur divers bancs à gauche.)

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir si des fonctionnaires qui furent justement révoqués seront réintégrés collectivement, d'un seul coup : elle est plus haute. Il s'agit de savoir s'il est de l'intérêt du parti républicain de provoquer en ce moment une crise ministérielle. (Mouvement sur divers bancs. Bruit.)

Il rappelle que des questions importantes sont soumises actuellement à la Chambre ; qui délibérera, en particulier, l'impôt sur le revenu ? Un nouveau cabinet aurait-il la même ardeur pour faire aboutir la réforme ? (Mouvements divers.)

Les ordres du jour

Le président donne lecture des ordres du jour qu'il a reçus. Ils sont au nombre de deux : le premier, de M. BERTEAUX, ainsi conçu :

« La Chambre, maintenant son vote de mardi et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le second, de MM. DELBET et GROSDIDIER, est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, approuve ses déclarations et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. CLEMENCEAU, président du conseil, déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Delbet et Grosdidier, qui exprime la confiance.

Le président consulte la Chambre sur la priorité demandée par M. BERTEAUX en faveur de son ordre du jour.

Le président fait connaître qu'à raison du trop grand nombre de bulletins trouvé dans l'urne, il y a lieu de procéder au pointage. Il y est procédé. La séance est suspendue à 6 h. 15.

L'ordre du jour de confiance voté

A la reprise, le président fait connaître le résultat du pointage.

A la majorité de 311 voix contre 169, sur 480 votants, la priorité n'est pas accordée à l'ordre du jour de M. Berteaux.

Le président met aux voix au fond l'ordre du jour de MM. Delbet et Grosdidier, accepté par le gouvernement.

A la majorité de 352 voix contre 130, sur 482 votants, cet ordre du jour est ADOPTE.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à lundi, deux heures.

La Mission laïque en Orient devant le Sénat

Malgré l'opposition de la droite, le Sénat vote une subvention à la Mission laïque.

Paris, 13 mars. — La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin DUBOST. On adopte le projet approuvant la Convention internationale signée à Rome pour la création d'un Office international d'hygiène publique. On adopte un crédit de 12.500 francs pour la participation de la France à l'Exposition de Venise.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet accordant à la Mission laïque, pendant quinze ans, une subvention annuelle de 18.000 francs.

M. BLANCHIER appuie le projet, car la France en Orient doit faire œuvre exclusivement française, sans préoccupation confessionnelle. L'opposition que la droite fait au projet vient uniquement de ce que les écoles sont laïques.

M. BLANCHIER dit que la mission laïque a bien servi les intérêts de la France. Elle ne fait pas une campagne antireligieuse en Orient, mais cherche seulement à y accroître notre influence. Si notre langue est fort répandue en Orient, cela n'est pas dû uniquement aux efforts des missionnaires catholiques.

M. PICHON, ministre des Affaires Etrangères, vient à son tour appuyer le projet. Il ne s'agit pas de propagandisme antireligieux. Il ne s'agit pas d'exporter à l'étranger nos divisions. Ce que nous voulons y exporter, c'est la France. Le projet de loi n'est qu'une manifestation particulière de cette politique d'expansion que nous poursuivons. Elle mérite assurément l'appui du Sénat. (Applaudissements).

Les crédits de la Mission laïque sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à mardi. La séance est levée à six heures.

La réhabilitation des Faillis

Le texte de la commission voté par le Sénat. — La modification des articles 605, 607, 608 du Code de Commerce.

Paris, 13 mars. — Voici le texte des changements apportés hier par le Sénat au Code de Commerce et qui porte la réhabilitation des faillis.

« Les faillis non condamnés pour banqueroute simple ou frauduleuse ne peuvent être inscrits sur la liste électorale pendant trois ans à partir de la déclaration de faillite.

Ils ne sont éligibles qu'après réhabilitation.

Peut obtenir sa réhabilitation, en cas de probité reconnue :

1. Le failli qui, ayant obtenu un concordat, aura intégralement payé les dividendes promis. Cette disposition est applicable à l'associé d'une maison de commerce tombée en faillite qui a obtenu des créanciers un concordat particulier ;

2. Celui qui justifie de la remise entière de ses dettes par ses créanciers ou de leur consentement unanime à sa réhabilitation.

Lorsqu'il s'est écoulé dix ans depuis la déclaration de faillite ou de liquidation judiciaire, le failli non banqueroutier et le liquidé judiciaire sont réhabilités de droit sans remplir aucune des formalités prévues par les articles 604 à 611 inclus du code de commerce.

Cette réhabilitation ne peut porter aucune atteinte aux fonctions des syndics ou liquidateurs, si leur mandat n'est pas terminé, ni aux droits des créanciers au cas où leurs débiteurs ne seraient pas intégralement libérés.

Cette loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

DISPOSITION TRANSITOIRE. — Les citoyens ayant droit au bénéfice de la présente loi devront, à partir du jour de la promulgation, être inscrits sur les listes électorales jusqu'à la clôture de ces listes, c'est-à-dire au 31 mars 1908.

LA GUERRE AU MAROC

Mouley-Hafid demande l'aman

VERS LA PAIX ENTRE LES DEUX SULTANS. — LE ROLE DE LA FRANCE

On commence à reparler de paix autour de Casablanca ; et la guerre y fut, ces dernières semaines, suffisamment active pour qu'on puisse prendre en considération sérieuse ces promesses d'apaisement.

Mouley-Hafid est, en effet, conduit au désir de négocier par la visible détresse matérielle de son armée : et c'est, en pays marocain, la condition nécessaire, mais suffisante d'une sincérité dans la diplomatie. Les pertes subies aux derniers combats, l'épuisement des munitions et les difficultés croissantes du ravitaillement, surtout la lassitude des grands caïds, qui voient l'aventure compromise, réduisent le prétendant à une défensive périlleuse ; Mouley-Hafid fait preuve de sens politique en tentant de limiter la débâcle, tôt ou tard inévitable. Sans doute préfère-t-il renoncer à Fez et garder Merrakech que s'exposer à jouer le rogui dans un bled inconfortable. A voir le détachement successif de ses auxiliaires les plus précieux (et d'abord du caïd Glaoui), il apparaît que Mouley-Hafid est juste au point d'évoluer vers la transaction nécessaire.

Seulement, jusqu'ici, le prétendant fait erreur sur ses vrais vis-à-vis : ce n'est pas au général d'Amade ni à M. Regnault à régler son sort politique. La France demande et demandera compte à Mouley-Hafid de ses agressions et exigera des tribus soulevées par lui ou malgré lui les irréductibles réparations qui nous sont dues. Il y a pas mal à faire encore en ce sens et l'utilité du respect des routes est moins contestable que jamais. L'enlèvement d'un Français et d'un Italien en était, avant-hier, une nouvelle preuve. Mais c'est à Abd-el-Aziz, et non à nous, qu'il appartient de fixer, au point de vue marocain, la situation présente et future de son vassal rebelle. Nous n'avons pas à destituer ce sultan, que nous n'avons jamais reconnu. Et nos comptes personnels avec Mouley-Hafid seront réglés sans équivoque par quelques premières réclamations pécuniaires.

Rien n'est plus opportun, en tout cas, que de mettre Mouley-Hafid sur la bonne route, sur la route de Rabat. Pour la première fois, depuis de longs mois, la situation marocaine paraît s'orienter vers une direction favorable. Nous sommes en droit de compter que l'Europe reconnaîtra loyalement de quels vigoureux efforts français est payé ce premier résultat.

Les prisonniers des Marocains

Tanger, 13 mars. — Le général d'Amade a ouvert des pourparlers très actifs pour la libération de MM. Paret et Bianchi, qu'un parti de cavaliers a enlevés dans les environs de Ould Mansour. On ne sait pas exactement où les prisonniers ont été emportés. Mais il est certain qu'ils sont gardés comme otages par les Mdakra. On peut donc espérer que leur vie n'est pas menacée et qu'ils pourront faire l'objet d'un échange assez rapide.

L'occupation de Mar Chica

Madrid, 13 mars. — On déclare, de source autorisée, qu'il est absolument inexact que le cabinet espagnol prépare l'occupation militaire de quelques points situés aux alentours de Ceuta ; que le gouverneur de Ceuta soit venu à cet effet à Madrid et, enfin, que trois bataillons soient préparés dans ce but à Algésiras.

Les raisons qui ont amené le gouvernement espagnol à installer des troupes à Restinga et à Mar Chica et à débarquer, après une entente préalable avec les Kebdanas, un petit détachement à Cabo del Agua, ont été d'ordre purement local.

La situation, dans le voisinage de Ceuta, est complètement différente, car il ne s'y trouve aucun prétendant dangereux et, à la suite de la mort de Vallenta, la paix s'est rétablie entre les diverses fractions de la tribu des Anghera.

Dès que le général Aldave, gouverneur de Ceuta, est arrivé à Madrid, on a appris qu'il y était venu pour des affaires personnelles.

Des dispositions militaires ont été prises à Algésiras depuis longtemps et, quoiqu'en aient dit certains journaux, elles n'ont été décidées que comme mesures de précaution d'ordre général motivées par l'état des choses au Maroc.

Défection des soldats hafidistes

Tanger, 13 mars. — De Fez, le 8 mars. — Les soldats de la garnison campée hors de la ville paraissent peu enthousiastes pour Mouley-Hafid. On craint qu'ils ne fassent cause commune avec la mehalla de Rabat, si elle arrive.

LES ESPIONS du Midi

LA BANDE BLAIN ET Cie. — LES CONDAMNATIONS

Toulon, 13 mars. — Ce matin, le tribunal correctionnel a prononcé son jugement dans l'affaire d'espionnage de Toulon et Marseille.

Sont condamnés par défaut :

Gaston Crépy, à deux ans de prison et mille francs d'amende ; Laurent Farget, à dix-huit mois de prison et mille francs d'amende ; Jean-Aimé Blain à un an de prison et cinq cents francs d'amende : Auguste André, à six mois de prison et trois cents francs d'amende ; tous les quatre sont, en outre, condamnés à cinq ans d'interdiction de séjour et cinq ans de privation de leurs droits civils et politiques.

Avant de prononcer les condamnations, le tribunal donne lecture du jugement faisant connaître qu'André joua le rôle de dénonciateur. Il se présenta le 19 juin 1907 chez M. Vigne, commissaire spécial, et fut chargé d'amorcer Blain, Farget et Crépy.

Lorsque tout fut fini, on procéda à l'arrestation de la bande le 9 novembre. Les plans qu'on trouva en leur possession furent soumis à l'examen de M. Doyère, ingénieur de la marine, qui reconnut qu'ils étaient de minime importance et, qu'au surplus, ils étaient inexacts et incomplets.

Cependant le tribunal estime que la faute commise est grave, car il est établi que des documents ont été proposés à l'étranger par Farget et que même, étant incomplets et inexacts, on peut très bien y puiser des indications susceptibles d'entraîner une invention ou une amélioration nouvelle pouvant comporter des résultats fâcheux pour la sécurité et la défense du territoire.

Le tribunal estime encore qu'André doit bénéficier de l'exemption accordée par la loi, ayant joué le rôle de dénonciateur, mais il le retient quand même pour avoir tenté de se procurer des documents auprès du quartier-maître Baude. Il est encore dit qu'on doit tenir compte, pour les condamnations à prononcer, de l'état de chacun des inculpés et qu'il y a lieu d'établir une différence entre chacun d'eux, surtout en ce qui concerne Crépy, qui était au service de la France au moment où il se procura les plans.

AU CONSEIL DE GUERRE

Le Soldat assassin

DUCHESNE LE SOLDAT DESERTEUR, CAMBRIOLEUR ET ASSASSIN REND COMPTE DE SES CRIMES.

Rouen, 13 mars. — Le Conseil de guerre du 3e corps a à juger aujourd'hui le soldat Duchesne du 28e de ligne âhé de vingt-deux ans, accusé de quatre vols qualifiés, d'une tentative de meurtre suivie de vol, d'un double crime et de désertion à l'intérieur.

L'instruction de cette affaire a été confiée à M. Catrou, capitaine rapporteur. Elle fut des plus laborieuses, étant donné le nombre de charges relevées contre le soldat Duchesne.

L'ACCUSATION

Ce bandit, qui répandait la terreur dans le département de l'Eure, est d'abord accusé d'avoir, à sa sortie de la caserne d'Evreux tenté d'assassiner une vieille femme, Mme Veyssière, dans les circonstances suivantes: Elle se rendait au marché de Vernon, quand elle reçut un coup de fusil. En la voyant tomber à terre, le meurtrier accourut et, avec une sauvagerie inouïe, s'acharna sur sa victime. Pendant qu'elle était énanouie, il fouilla la malheureuse et lui enleva son portemonnaie contenant une modique somme.

Cette tentative de meurtre n'était que les débuts de Duchesne qui, sans ressources et traqué par la gendarmerie, était réduit à voler pour vivre.

C'est alors qu'il commence à terroriser le pays. Après s'être introduit chez M. Dagommert, bûcheron, à Hennezis, il s'enfuit, emportant des aliments et un fusil de chasse. La ferme Duthuit, à Prenaguy-le-Val, la ferme de la Grapplière et l'épicerie de Mme veuve Savalle, sont mises à sac successivement.

Mais le fait principal sur lequel porte l'accusation est le double crime de Port-Mort. Un bûcheron nommé Thévenin habitait une hutte, avec la mère Marie. Une nuit de novembre, Duchesne, rôdant dans la forêt, s'approche de la cabane. Il tire à l'intérieur par un trou de la cloison. Les deux pauvres vieux roulent à terre mortellement atteints. L'assassin pénètre alors dans le taudis et s'empare des victuailles achetées la veille par la mère Marie.

LE SIÈGE D'UN MOULIN

Le 2 décembre, la gendarmerie, qui le pourchassait, était avisée par M. Jumel, maire de Notre-Dame-de-l'Isle, que Duchesne avait été aperçu dans un moulin à vent situé à la lisière de la forêt.

Aussitôt, les gendarmes, renforcés par une troupe de paysans, armés de fourches, marchent sur le repaire. Ils arrivent devant le moulin dont la porte était solidement barricadée. Le bandit avait écrit à la craie : « Défense d'entrer sous peine de mort ! »

Duchesne, sommé de se rendre, tire quelques coups de feu en l'air ; puis, soudain, il jette son arme et ses cartouches. Les paysans le saisissent au moment où, sur le seuil de la porte, il venait les haranguer.

Duchesne, conduit à la prison militaire de Rouen, avoua les vols, mais il nia les autres crimes.

A L'AUDIENCE

Lorsqu'il se présente devant le Conseil de guerre le déserteur n'est pas en tenue; il est revêtu de vêtements volés à Hannezis.

Malgré les charges qui pèsent sur lui, Duchesne nie énergiquement sa tentative de meurtre sur Mme Veyssière et le double crime de Formeur. Les témoignages sont pourtant accablants, mais il se défend bien et répond du tac au tac au président. Cependant Mme Veyssière le reconnaît et l'accuse formellement. Une dizaine de témoins défilent et apportent de nouvelles charges contre le déserteur qui ne manifeste aucun trouble.

Après une suspension d'audience, la parole est donnée au commissaire du gouvernement qui prononce le réquisitoire et requiert la peine de mort.

Après l'énergique réquisitoire du commissaire du gouvernement Me Roger présente une éloquence défense de l'accusé.

Le Conseil se retire dans la salle des délibérations.

Il en est ressorti deux heures après rapportant contre Duchesne un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes sur les vols commis à main armée et la tentative de meurtre commise sur Mme Veyssières.

A MORT

En conséquence Duchesne est condamné à la peine de mort

LE RACHAT DE L'OUEST

La discussion au Sénat devra être terminée avant Pâques, dit le Gouvernement.

Paris, 13 mars. — Le gouvernement demandera au Sénat de ne pas se séparer pour les vacances de Pâques avant qu'il ait terminé la discussion du rachat de la Compagnie de l'Ouest.

Si la commission sénatoriale des finances autorise au début de la semaine prochaine le dépôt de son rapport, on calcule que le débat pourrait s'ouvrir devant le Sénat au cours de la dernière semaine de mars.

Si le Sénat accueille la demande du gouvernement et retarde sa séparation jusqu'à la solution finale de la question du rachat, cette décision entraînera sans doute un retard égal pour le départ de la Chambre. Il est d'usage, en effet, sans qu'il y ait cependant d'obligation légale, que les deux Assemblées adoptent les mêmes dates pour leur séparation et leur rentrée, à cette époque de l'année où elles se prorogent en vertu de leurs pouvoirs propres.

Il importe de rappeler à cette occasion que les élections pour le renouvellement des conseils municipaux de toutes les communes de France doivent avoir lieu le 3 mai prochain. Les députés et sénateurs se proposent de se rendre dans leurs départements respectifs pendant la période électorale. La session ne pourra donc pas se prolonger outre mesure en avril.

USINE DE PIANOS EN FLAMMES

Le feu détruit une partie de la fabrique de pianos Gaveau. — Plusieurs millions de dégâts.— Quatre cents ouvriers sans travail.

Fontenay-sous-Bois, 13 mars. — Un incendie formidable a détruit, la nuit dernière, la grande fabrique de pianos Gaveau, située à Fontenay-sous-Bois.

Cette usine, qui fut édifiée, il y a dix ans, couvrait une vaste superficie de plus d'un hectare, comprise entre les rues Thérèse, Pasteur, Yvonne, Jean-Jacques-Rousseau et Castel. Il y a deux ans, les bâtiments furent surélevés et remis à neuf. Plus de quatre cents ouvriers, que ce sinistre va réduire momentanément au chômage, étaient occupés à la fabrication des pianos.

Le feu éclata subitement à neuf heures dix minutes, au deuxième étage de l'aile droite, dans les ateliers de « tablage » où étaient emmagasinées de grandes quantités de caisses d'instruments.

Au début du sinistre, M. Balleran, contremaître, chef du personnel, avait pu pénétrer avec MM. Thil et Pinard, dans les sous-sols, où étaient emmagasinées une vingtaine de bonbonnes d'essence. Ils les traînèrent dans un champ voisin. Puis, se dirigeant vers le bureau de M. Etienne Gaveau, ils emportèrent des papiers d'affaires et de comptabilité.

L'incendie prenait des proportions inquiétantes ; deux étages brûlaient, et les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse. C'est alors que M. Niclausse téléphona d'urgence à la préfecture de police, réclamant le concours des pompiers de Paris. M. Laurent, secrétaire général, à qui d'ailleurs MM. Gaveau frères venaient de faire la même demande, partit dans l'automobile de l'état-major et donna l'ordre d'envoyer une pompe à vapeur. Vers minuit, malgré les efforts persistants des pompiers de la banlieue, commandés par le lieutenant Mercourt, de Vincennes, l'incendie s'étendait toujours.

De nouveaux plafonds s'écroulèrent encore avec fracas, et le premier étage, où étaient entassés des pianos dont quelques-uns ont une valeur inestimable, fut la proie des flammes.

Les chasseurs à pied, à l'aide de moellons, « bombardèrent » les fenêtres de l'aile gauche afin de permettre aux pompiers d'inonder le brasier.

Les pompiers de Paris réussirent néanmoins à alimenter leurs machines à l'aide d'un assemblage de tuyaux sur une longueur de plus d'un kilomètre ; ils ont travaillé jusqu'à six heures du matin.

Tous les ateliers d'assemblage sont détruits. Il ne reste plus que la partie de l'usine construite en bordure de la rue Yvonne et qui comprend la machinerie et les fabriques d'accessoires.

M. Etienne Gaveau, venu à Paris avec M. Mansardet, l'architecte de la manufacture, n'a pu, jusqu'ici, estimer exactement les dégâts matériels ; ils atteignent plusieurs millions de francs.

En procédant à l'extinction du sinistre, le caporal Demengeot, de Montreuil-sous-Bois, a été pris sous un amas de matériaux et a eu la jambe gauche brisée ; d'autre part, le sapeur Regnault, de Fontenay-sous-Bois, est tombé d'une toiture et a été relevé couvert de contusions et de brûlures ; enfin, son collègue Bouchat, de Montreuil, est passé au travers d'une verrière et s'est ouvert la main.

Dramatique suicide de deux femmes

AVANT DE SE JETER DANS L'OISE, LA MERE ET LA FILLE S'ETAIENT LIEES AVEC DES CORDES

Compiègne, 13 mars. — Hier vers dix heures, quatre professeurs de l'école supérieure de Creil se promenaient sur les bords de l'Oise lorsqu'ils crurent entendre des appels venant de la rivière. S'étant approchés, ils aperçurent une femme qui se débattait dans l'eau. Ils allèrent à son secours et purent la ramener sur la berge. Mais à leur grande surprise, ils constatèrent qu'une seconde femme était liée par des cordes à la première.

La seconde femme était inanimée, et malgré les soins qui lui furent prodigués on ne réussit pas à la ramener à la vie.

L'autre fut transportée à l'hôpital.

Elle raconta alors qu'elle se nommait Mme Lemoine et qu'elle était âgée de cinquante-cinq ans. Elle habitait à Nogent-sur-Oise avec sa fille et son gendre, Alphonse Lefèvre. Celui-ci dépensait à boire tout ce qu'il gagnait et laissait les malheureuses sans un sou.

Depuis plusieurs jours Lefèvre n'avait même pas paru chez elles. Elles s'étaient alors décidées à en finir avec la vie misérables qu'elles menaient et avaient écrit leur résolution au maire de Nogent-sur-Oise en priant de se rendre chez elles pour prendre un enfant de trois ans dont elles avaient la garde et le faire ramener à ses parents, qui habitent à Paris. Elles s'étaient ensuite rendues sur les bords de l'Oise, et après s'être solidement attachées l'une à l'autre s'étaient jetées dans la rivière.

Un neveu tue son oncle

IL AVAIT PERDU 85 FRANCS AU JEU ET SON CREANCIER ETAIT IMPATIENT !

Courtrai, 13 mars. — Hier vers 7 heures du matin, toute la population de Wevelghem-lez-Courtrai était mise en émoi en apprenant qu'un vieillard de 78 ans, Charles Depraitere, marchand de lin, habitant seul une maison située au hameau du Porthoorn et attenant au cabaret « In den Posthoorn » avait été découvert par son neveu, Edmond 23 ans, gisant assassiné dans une mare de sang au milieu de sa cuisine.

Bientôt le commissaire de police de l'endroit arrivait sur les lieux et commençait une enquête. En pénétrant dans la maison du vieillard un affreux spectacle s'offrit à ses yeux. Sur le sol gisait le corps du malheureux ; il avait le crâne fracassé et le cou tranché. Toute la cuisine était transformée en une mare de sang. Un couteau et une barre de fer se trouvaient à côté du cadavre. Au cours de son enquête, le commissaire de police ne tarda pas à apprendre que le neveu, qui avait passé la nuit chez son oncle, avait quitté la maison vers 6 heures

---

FEUILLETON DU 14 MARS. — N. 152

LES FORÇATS DE L'AMOUR

TROISIÈME PARTIE

Elle était heureuse enfin.

Et elle savait qu'on pleurait là-bas, qu'on se désespérait dans l'impuissance absolue d'arracher l'enfant à ses mains.

CHAPITRE LXXII

Où réparaît M. Bertrandon

Sachant que Raoul de Montal était à Marseille, John Stéphenson s'était mis dans la tête de le chercher, de le découvrir et de le livrer.

La prime de 12,500 livres sterling, promise à celui qui livrerait un des auteurs du vol audacieux du bureau de poste de Hotten-Garden, avait excité sa convoitise.

Il sentait que les 250,000 francs qu'il avait avancés à Albine étaient compromis, et il voulait se rattraper en livrant Raoul de Montal.

Il savait qu'il pouvait en ce moment quitter tranquillement le Brésil où la succession de M. de Larpuy demeurait sous séquestre jusqu'à ce qu'on eût découvert l'enfant naturel qu'il avait eu et que l'on prétendait avoir seul droit à son héritage.

Au fond, cela l'inquiétait assez.

Et pourtant, en y réfléchissant, il conservait encore quelque espoir.

Il se disait que depuis vingt-cinq ans que la maîtresse de M. de Larpuy avait disparu, il y avait bien des chances pour qu'on ne la retrouvât pas.

Il pensait qu'elle était morte sans doute, ou tout au moins que l'enfant n'avait pas vécu.

Par précaution, il donna à un agent d'affaires de Rio-Janeiro le soin de surveiller ce qui se ferait autour de la succession de M. de Larpuy, et il le chargea de le prévenir de tout ce qui se passerait.

Alors, il put partir tranquille.

Loriol, qui avait su se créer des intelligences dans l'hôtel de la Couronne où habitait le fondé de pouvoir d'Albine de Luçay-Rodrigues, connut ses intentions de départ.

Il sut que la cupidité de Stephenson avait été mise en éveil par la prime importante promise, — suivant les usages anglais, — à celui qui découvrirait l'auteur du vol de la poste.

Il se prépara donc à le suivre.

C'est sous les traits, déjà connus de nos lecteurs, de l'original agronome, membre de la Société de statistique, M. Bertrandon, qu'il s'apprêtait à le suivre dans son voyage et à arriver en même temps que lui au lieu de retraite de Raoul de Montal.

L'habile policier sentait qu'il avait un puissant intérêt à découvrir l'ancien amant d'Albine.

Il était convaincu qu'en surveillant ses agissements, il parviendrait peut-être à savoir où était l'empoisonneuse d'Hermance et la voleuse de la petite Octavine.

Il avait d'autant plus de hâte de la trouver qu'il était informé par les dépêches d'Octave et de Rosita de la barbare cruauté avec laquelle la monstrueuse créature torturait cette malheureuse enfant, et qu'il voulait l'arracher à ses mains.

Il prépara donc tout pour son départ.

Il eut soin, d'abord, de faire entendre à John Stephenson qu'il était convaincu qu'Albine était restée à Rio-Janeiro, qu'elle s'y cachait et qu'il y demeurait pour l'y chercher.

L'Anglais le crut facilement et il s'applaudit intérieurement de l'habileté avec laquelle il avait combiné le départ de sa cliente.

Ensuite, Loriol, complètement transformé, — ou pour mieux dire M. Bertrandon, — vint s'installer un jour à l'hôtel de la Couronne, prétendant arriver d'Espirito-Santo, où l'avaient appelé diverses missions scientifiques et des recherches à faire dans le but de la statistique.

Il sut même se lier adroitement avec Stephenson.

On ne voyait que lui, d'ailleurs, dans l'hôtel de la Couronne.

Il interrogeait tout le monde. Il ne parlait que d'agriculture, que des production du sol du pays. Il prenait des notes nombreuses, il ajoutait sans cesse des chiffres sur un énorme cahier qui en était déjà presque entièrement couvert.

Ce fut à table d'hôte qu'il se présenta ainsi à Stephenson.

Il va sans dire que l'Anglais ne se doute pas un seul instant que ce gros bonhomme aux lunettes en or et aux cheveux gris, vêtu d'une longue redingote d'une mode surannée, que ce savant qui poussait les recherches et l'amour des chiffres jusqu'à la manie était l'habile policier.

La conversation s'engagea facilement.

A propos de toutes choses, Loriol, c'est-à-dire M. Bertrandon, parlait de ses travaux de statistique.

C'était sur le vin. Il comparait les productions françaises aux productions espagnoles et italiennes. Il citait des chiffres.

Du vin il passait au phylloxera.

Il établissait la supériorité de la viticulture européenne sur celle d'Amérique. Il prétendait que le cépage américain, que depuis quatre ans on importait en France, ne saurait donner des résultats satisfaisants.

Il émettait l'opinion qu'on ne pourrait arriver à régénérer les vignes françaises que par la greffe. Il disait que ce ne serait que le jour où l'on aurait trouvé sur quelle plante la vigne peut être greffée que l'on pourrait reconstituer les importants vignobles du pays. Il prétendait que le phylloxera ne s'attacherait à une autre plante sur laquelle la greffe pourrait non seulement être impunément faite, mais que les productions elles-mêmes pourraient y gagner très avantageusement.

Il citait l'exemple de la culture des rosiers que l'on greffe généralement sur des églantiers. Il assurait qu'un de ses amis, qui a une immense propriété dans les Alpes-Maritimes, qui y cultive plus de dix mille pieds de rosiers, ne forme pas de rosiers tiges comme cela est si fortement en mode ; qu'il greffe au contraire sur la racine même de l'églantier, au-dessous du niveau du sol, et qu'il obtient ainsi des roses de grosseurs bien supérieures et surtout d'un parfum bien plus abondant et bien plus suave.

Par cette comparaison, il concluait en faveur de son système de viticulture.

On l'écoutait, et personne ne se doutait que ce bonhomme, si ferré en matière agronomique était un habile policier, jouant un rôle merveilleusement appris.

Stephenson lui-même causait avec lui et lui parlait des productions anglaises, et le faux Bertrandon paraissait prendre grand plaisir à ce qu'il lui disait. Il ajoutait par moment une note ou un chiffre sur son cahier déjà presque entièrement noirci.

Il lui annonça son intention de retourner en France.

On l'attendait prochainement, disait-il, à la Société de géographie de Marseille, dont il était aussi membre correspondant. Il devait y présenter un rapport sur une mission dont il était chargé relativement au percement de l'isthme de Panama, dnt M. de Lesseps parlait déjà depuis quelque temps, et qu'il venait d'étudier avec les ingénieurs envoyés sur les lieux.

Il s'informa auprès de Stéphenson lui-même du prochain départ du paquebot.

— C'est le *Nœris*, lui répondit l'Anglais sans aucune méfiance.

— Quand part-il ? demanda Loriol.

— Il part samedi prochain.

— Eh bien ! je le prendrai, car je sens que j'ai hâte de revoir le pays natal. Voilà huit mois, monsieur, que je suis en Amérique. Je suis allé à La Plata, à Panama. J'ai vu presque tout le Brésil, et je dois être dans quatre mois à Londres. — Je voudrais bien avoir le temps de passer quelques semaines en France. — Je n'ai pas de famille, il est vrai, si ce n'est un garnement de neveu qui habite Marseille et qui, j'en suis sûr, ne soupire qu'après ma mort. Il sait que je l'aime beaucoup et que tout ce que je laisserai lui appartiendra un jour.

— Je prendrai moi-même le *Nœris* pour rentrer en France, dit Stephenson.

— Ah ! vraiment ! — Vous ne retournez pas à Londres ?

— Plus tard. — J'ai quelques affaires très importantes à Marseille et à Paris.

— Ah ! je suis enchanté de faire cette traversée avec un homme tel que vous ; nous tromperons les ennuis du voyage. — Moi, voyez-vous, sur mer je ne suis pas à ma place ; je suis né pour le sol, je suis foncièrement terrien, comme me disait le médecin-major du paquebot que j'ai pris pour venir en Amérique.

Pendant les quelques jours qui s'écoulèrent encore avant le départ du paquebot, Stephenson et M. Bertrandon se lièrent plus intimement.

Le jour du départ arriva et ils étaient tous deux sur le gaillard d'arrière, causant encore des superbes productions du nouveau monde et discutant sur la question du greffage des vignes, qui était décidément la marotte du savant agronome.

La traversée se fit dans d'excellentes conditions.

Arrivés à Marseille, Stephenson et Loriol descendirent tous deux à l'hôtel des Princes, sur la place de la Bourse, un hôtel, disait le faux savant, qu'il connaissait de longue date et où le confortable régnait sans le luxe fastidieux des grands hôtels de la rue de Noailles.

Et tout en ayant l'air de continuer ses travaux de statistique, tout en alignant sans cesse des chiffres, Loriol surveillait assidûment les allées et les venues de son compagnon qui ne se croyait pas en une compagnie aussi périlleuse pour les intérêts de sa cliente.

CHAPITRE LXXIII

Bec-Salé ne perd pas son temps

Pendant la durée du voyage de Loriol, Bec-Salé n'était pas resté inactif à Marseille.

Il avait d'abord écrit à Pommet et il lui avait appris tout ce qu'il avait découvert relativement à la fille de M. de Larpuy.

Il lui avait dit de faire des recherches pour savoir ce qu'était devenue cette Mme veuve Rey, qui était venue à Paris en 1857, chez des parents de son mari, et qui avait avec elle la fille d'Amélie d'Huynes.

Puis pendant que ces recherches se faisaient à Paris, Bec-Salé s'occupait à Marseille de découvrir Raoul de Montal.

Or, un beau jour qu'il flânait sur le quai de Rive-Neuve, regardant les débarquements de blé, admirant cet immense travail des ouvriers du port, un visage qui ne lui était pas inconnu frappa ses regards.

(A suivre). Marc MARIO.